

## ETAT DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

Etabli selon les informations mises à disposition par les bases de données BASIAS, BASOL et ICPE

N° ERPS : 3206578  
Réf interne : DIA-AYE00-1911-052

Date de création : 27 novembre 2019

### RÉFÉRENCES DU BIEN

Vendeur : SCCV ARGENTEUIL BOULEVARD GALLIENI,

Acquéreur : - non communiqué

Adresse du bien :

89 Rue de la Tour Billy  
95100 Argenteuil

Latitude : 48.94228°  
Longitude : 2.24074°



### SYNTHÈSE

Sites	Périmètres	100 m autour de l'immeuble	Entre 100m et 500m autour de l'immeuble
<b>Nombre de Sites BASOL*</b>		0	0
<b>Nombre de Sites BASIAS**</b>		4	32
<b>Nombre de Sites ICPE***</b>		0	1
<b>Total</b>		4	33

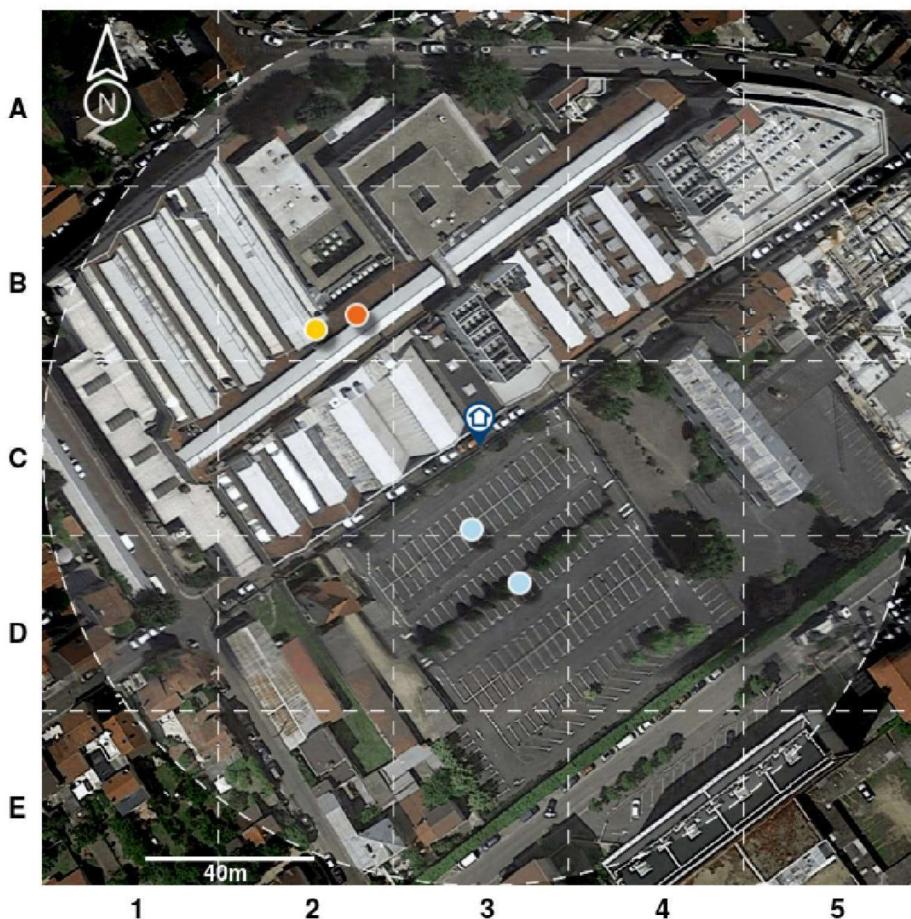
\* BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

\*\* BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

\*\*\* ICPE : Base de données des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement et/ou régime particulier (SEVESO, IED ...).

### SOMMAIRE

Localisation des sites situés à moins de 100m de l'immeuble .....	2
Inventaire historique des sites BASOL situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites BASIAS situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites ICPE situés à moins de 100m de l'immeuble.....	3
Localisation des sites situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble.....	5
Inventaire historique de sites BASOL situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	6
Inventaire historique de sites BASIAS situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	6
Inventaire historique de sites ICPE situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	8
Sites non localisables .....	9
Conclusions .....	9
Notice complémentaire .....	10

LOCALISATION DES SITES  
 SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE


## Légende :



Localisation de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
Basias (Ancien site industriel ou activité de service)	● (Orange)	○ (Blue)	○ (Yellow)
ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	■ (Orange)	□ (Blue)	□ (Yellow)
Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)		▲ (Red)	

*Notice de lecture :*

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASOL** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASIAS** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
B2	Applications Générales d'Electricité et de Mécanique, Sté d' (S.A.G.E.M.)	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (D35.30Z), Mécanique industrielle (C25.62B), Fabrication d'équipements de communication (C26.30Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	89 Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
B2	Applications Générales d'Electricité et de Mécanique, Sté d' (S.A.G.E.M.)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	89 Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C3	Laboratoire d'Etudes Chimiques Industrielles, Sté	Fabrication de produits chimiques à usage industriel (C20.80Z)	89 Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil
D3	Forges d'Argenteuil, Sté Les	Carrosserie, peinture (G45.21B), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	89 Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES ICPE** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



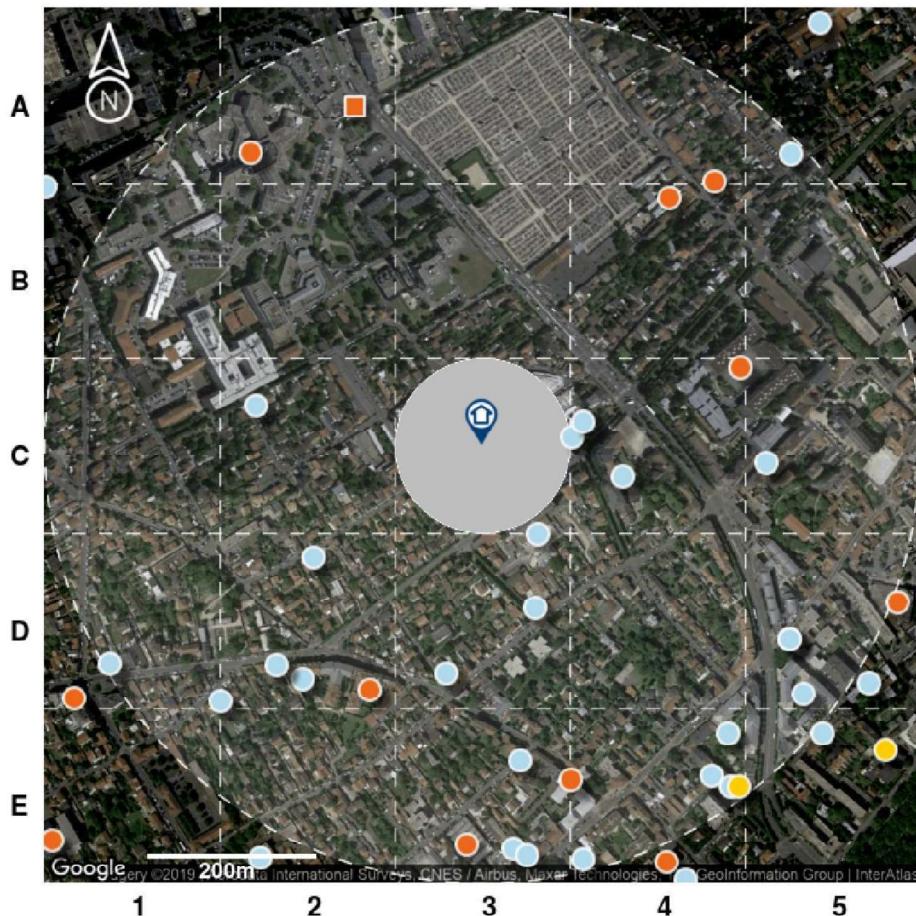
### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

LOCALISATION DES SITES  
 SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE


## Légende :



Localisation de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
Basias (Ancien site industriel ou activité de service)	●	○	■
ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	■	□	□
Basol (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)		▲	

## Notice de lecture :

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASOL SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASIAS SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D2	Outilage et Mécanique Argenteuil, Sté (S.O.M.A.)	Mécanique industrielle (C25.62B), Compression, réfrigération (D35.45Z)	35 Rue Jean Moulin 95100 Argenteuil
C4	Garac, Association Tintersyndicale	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, ...) (V89.01Z)	14 Boulevard Gallieni 95100 Argenteuil
B4	Modernisation et Transformation du Bâtiment, Sté (S.M.T.B.)	Imprégnation du bois (C16.10B), Scie et rabotage du bois, hors imprégnation (C16.10A), Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (C16.23Z)	41 Rue de Calais 95100 Argenteuil
E4	Garage de la Porte Saint Germain, Sa	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Carrosserie, peinture (G45.21B), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	8 Rue Jean Moulin 95100 Argenteuil
A4	Garage Duguay, Sté	Carrosserie, peinture (G45.21B), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	62 Rue de Calais 95100 Argenteuil
A2	Centre Hospitalier Victor Dupouy / Esys Montenay, Sté	Transformateur (PCB, pyralène, ...) (D35.44Z), Activités hospitalières (Q86.1), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Blanchisserie-teinturerie (S96.01), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, ...) (V89.01Z), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (D35.30Z), Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (C24.47Z), Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (C26.80Z), Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (E38.47Z)	69 Rue du Lieutenant Cd Prudhon 95100 Argenteuil
E3	Oméra Segid, Sa	Décolletage (C25.62A), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, ...) (V89.01Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Mécanique industrielle (C25.62B)	13 Rue Duguay 95100 Argenteuil



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
E4	Brasserie Nouvelle d'Argenteuil, Sa (S.A.B.N.A.)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	3 Avenue du General de Gaulle 95100 Argenteuil



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale

C4	Applications Générales d'Electricité et de Mécanique, Sté d' (S.A.G.E.M.)	Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Chaudronnerie, tonnellerie (C25.22Z)	36 Boulevard Gallieni 95100 Argenteuil
C4	Baral 2, Sté	Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Chaudronnerie, tonnellerie (C25.22Z)	34 Boulevard Gallieni 95100 Argenteuil
D3	Garage de Glacière, Sté	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	53 Boulevard Gallieni 95100 Argenteuil
C4	Garage Delcourt, Sté	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Carrosserie, peinture (G45.21B)	8 Boulevard Gandon Texier 95100 Argenteuil
D3	Ortiz, Ets	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	2 Boulevard Mirabeau 95100 Argenteuil
D2	Petard Lucien	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	129 Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil
C2	Transports M.V., Sté	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	50 Rue Blaise Pierre 95100 Argenteuil
D3	Ornera Segid, Sa	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	2 Chemin de Pavillon 95100 Argenteuil
C5	Cros Roland	Stockage de charbon (V89.02Z), Dépôt ou stockage de gaz (V89.07Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	17 Rue des Ouches 95100 Argenteuil
D2	Foucart Marcel	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont pneus) (C20.17Z)	1 Avenue Jean Jaures 95100 Argenteuil
D2	Estrade Roger	Fabrication de coutellerie (C25.71Z)	9 Avenue Jean Jaures 95100 Argenteuil
E3	Entrepot du Val d'Oise, Sté Fermière d' (So-Fe-Val)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	1 Rue Duguay 95100 Argenteuil
D5	Cartonnerie d'Argenteuil, Sté La	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (C17.1)	27 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil
D5	Plastiques Modernes, Sté Les	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques (C20.16Z)	27 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil
D2	Précimecanic, Sté	Mécanique industrielle (C25.62B), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	11 Rue de Chanconnet 95100 Argenteuil
E4	Garage Vauban	Carrosserie, peinture (G45.21B), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	45 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil
E4	Abco, Sté (Ab-Co)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	6 Avenue du Petit Marly 95100 Argenteuil
E3	Muzard, M.	Carrosserie, peinture (G45.21B), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	80 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil
D5	R.B.L. le Matériel Industriel et Electronique, Sté (R.B.L.M.I.E.)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques (C20.16Z)	5 Rue de Seine 95100 Argenteuil
E3	Saussier	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	80 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil
E4	Exploitation des Brasseries Nouvelles d'Argenteuil, Sté d' (S.E.B.N.A.)	Mécanique industrielle (C25.62B)	8 Avenue du Petit Marly 95100 Argenteuil
A5	Boiry, Ferdinand	Fabrication de chaussures (C15.20Z)	20 Bis Rue de la Tour Billy 95100 Argenteuil
E4	Rossignol	Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z), Chaudronnerie, tonnellerie (C25.22Z), Activités immobilières (L), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	65 Rue Henri Barbusse 95100 Argenteuil

D1	Feilleu Pierre	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Production et distribution de combustibles gazeux (D35.2), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	32 Avenue Jean Jaures 95100 Argenteuil
----	----------------	---	---

---

**INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES ICPE**  
**SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE**



**Sites en activité**

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
A2	Centre Hospitalier V.Dupouy	inconnu(e)	69 Rue du Lt Colonel Prudhon 95100 Argenteuil



**Sites dont l'état d'occupation est inconnu**

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



**Sites dont l'activité est terminée**

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Pour chaque tableau le classement est établi du plus proche au plus lointain de l'immeuble.

## SITES NON LOCALISABLES

Il est important de savoir que les bases de données utilisées ne sont pas exhaustives, il s'agit d'un inventaire historique de sites pouvant dater pour certains de plusieurs dizaines d'années. Les informations de localisation ne sont pas toujours fournies, il n'est donc pas possible de savoir si ces sites sont à proximité de l'immeuble.

Pour votre information, les sites dont la localisation est inconnue à ce jour pour la commune « Argenteuil » sont dénombrés ci-après :

- 0 site BASOL;
- 9 sites BASIAS en activité ;
- 17 sites BASIAS dont l'activité est terminée ;
- 3 sites BASIAS dont l'état d'occupation est inconnu ;
- 4 sites ICPE en fonctionnement ;
- 0 site ICPE en construction ;
- 3 sites ICPE en cessation d'activité ;

## CONCLUSIONS

Selon les informations mises à notre disposition,

La consultation de la base de données BASOL, le 27 novembre 2019, n'a pas permis d'identifier de site pollué (ou sol pollué, ou potentiellement pollué) dans un rayon de 500m autour de l'immeuble.

La consultation de la base de données BASIAS, le 27 novembre 2019, a permis d'identifier les anciens sites industriels ou activités de service suivants : 4 sites dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 32 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 29 anciens sites industriels ou activités de service sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données ICPE, le 27 novembre 2019, a permis d'identifier les installations classées pour la protection de l'environnement suivantes : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 1 site entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 7 installations classées pour la protection de l'environnement sont situées dans la commune sans localisation précise.

Le présent Etat des Risques de Pollution des Sols fait uniquement référence à des renseignements connus à ce jour. Il constitue un document d'information sur la proximité d'activités actuelles ou passées polluantes ou potentiellement polluantes et ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Il n'a pas pour objet d'établir un constat de la pollution avérée des sols, de sa nature, de sa dangerosité et des conséquences réglementaires qui en découlent. Par ailleurs, il convient de préciser que les bases de données BASOL et BASIAS ne prétendent pas à l'exhaustivité. Cet état des risques ne constitue en aucun cas un diagnostic de pollution des sols. Seule une visite du site, accompagnée de sondages ou de prélevements, permet à un expert du domaine d'établir ce diagnostic et de satisfaire, entre autres, au contexte réglementaire des articles L.511-1, L.512-12-1, L.514-20 et L.512-6-1 du code de l'environnement.

Sophia Antipolis, le 27 novembre 2019,

  
Kinavia  
80 Route des Jardins  
Espaces de Sophia Antipolis  
Bât C  
06560 VALBONNE  
SIRET : 54 061 738 0035  
Email : info@kinavia.fr  
Tél : 04 22 38 24 00 - Fax : 04 25 27 40

## NOTICE COMPLEMENTAIRE

### **Que faire en cas de vente d'un terrain concerné par un site BASOL BASIAS ou ICPE ?**

L'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, anciennement de l'article 8.1 de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de L'environnement (partie Législative), Livre 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Chapitre IV : Contrôle et contentieux des installations classées, Section 3 : Protection des tiers : Article L514-20 : "Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité. A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix; il peut aussi demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. Les notaires doivent veiller à ce que cette information soit respectée. Les conditions de vente sont ensuite librement débattues entre vendeur et acquéreur.

Par ailleurs, il est important de rappeler que depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle information a été rendue obligatoire dans les ERP. Ainsi, si l'immeuble est situé dans un secteur d'information sur les sols (SIS), celle-ci est notifiée dans l'ERP. Pour en savoir plus, rdv sur [www.preventimmo.fr/erp](http://www.preventimmo.fr/erp).

### **Quelles sont les conséquences si le site est considéré comme potentiellement pollué ?**

Les risques varient avec la nature et la concentration des polluants présents, la géologie, l'hydrogéologie et surtout avec le type d'usage du sol. La présence d'un polluant dans un sol n'induit pas nécessairement un risque pour les personnes vivant sur le site ou à proximité. Sans changement d'usage, les risques ne peuvent guère aller qu'en décroissant avec le temps en raison de la dilution, de la dégradation physico-chimique ou biologique et de la fixation des polluants dans certaines phases du sol. Ce phénomène est dénommé : atténuation naturelle. Pour un site vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge. Ainsi, **s'il y a changement d'usage ou projet de construction sur un terrain nu concerné par un risque de pollution des sols, il convient de réaliser un diagnostic de pollution des sols.**

*Lorsqu'un maître d'ouvrage est à l'origine d'un changement d'usage dans les conditions définies par l'article L. 556-1, il définit, le cas échéant sur la base d'une étude de sols comprenant les éléments mentionnés à l'article R. 556-2, les éventuelles mesures de gestion de la pollution des sols, y compris les eaux souterraines, qui permettent d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 556-1, au regard du nouvel usage projeté.*

### **Qui peut faire ces évaluations de risques ?**

Il existe en France de nombreux bureaux d'études et de sociétés susceptibles de réaliser de telles études. Ils sont réunis, pour une majorité d'entre eux, dans une union professionnelle, l'Union Professionnelle des Entreprises de Dépollution de Sites (UPDS).

## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : DIA-AYE00-1911-052

Réalisé par Jean-Claude AYEL

Pour le compte de LE BON DIAGNOSTIC

Date de réalisation : 27 novembre 2019 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 140052 du 23 avril 2014.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

89 Rue de la Tour Billy

95100 Argenteuil

Vendeur

SCCV ARGENTEUIL BOULEVARD GALLIENI,



### SYNTHESE

A ce jour, la commune d'Argenteuil est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	approuvé	24/02/2014	non	non	p.4
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation -...	approuvé	24/02/2014	oui	oui	p.4
PPRn	Mouvement de terrain Affaissement	approuvé	24/02/2014	non	non	p.5
PPRn	Mouvement de terrain Effondrement	approuvé	24/02/2014	non	non	p.5
PPRt	Effet thermique Total Raffinage Mar...	approuvé	11/04/2013	non	non	p.6
PPRt	Effet de surpression Total Raffinage Mar...	approuvé	11/04/2013	non	non	p.6
PPRn	Inondation	approuvé	26/06/2002	non	non	p.6
SIS	Pollution des sols	approuvé	21/01/2019	non	-	p.6
Zonage de sismicité : 1 - Très faible**				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible***				non	-	-

\* Secteur d'Information sur les Sols.

\*\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 6 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction par sismique - EUROCODE 8).

\*\*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

## SOMMAIRE

Synthèse .....	1
Imprimé officiel .....	3
Localisation sur cartographie des risques .....	4
Procédures ne concernant pas l'immeuble .....	6
Déclaration de sinistres indemnisée .....	8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions .....	9
Annexes .....	10

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

- 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n°	140052	du	23/04/2014
----	--------	----	------------

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)	Document réalisé le : 27/11/2019
---	----------------------------------

**2. Adresso**

89 Rue de la Tour Billy  
95100 Argenteuil

**3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRN]**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN

prescrit

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN

appliqué par anticipation

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN

approuvé

oui

non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne sont pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation

Crise torrentielle

Remontée de nappe

Submersion marine

Avalanche

Mouvement de terrain

Mvt terrain-Sécheresse

Séisme

Cyclone

Eruption volcanique

Feu de forêt

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRN

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés\*

oui

non

oui

non

**4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM

prescrit

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM

appliqué par anticipation

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM

approuvé

oui

non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne sont pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers

Affaissement

Effondrement

Tassement

Emission de gaz

Pollution des sols

Pollution des eaux

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRM

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés\*

oui

non

oui

non

**5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]**

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

prescrit

oui

non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne sont pas l'objet d'une procédure PPRT sur la commune)

Risque industriel

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissage

oui

non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui

non

S'il a transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

S'il la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui

non

**6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

**7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon**

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R133-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif

Faible avec facteur de transfert

Faible

zone 3

zone 2

zone 1

**8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle**

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui

non

**9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols**

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui

non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2019-21 du 21/01/2019 portant création des SIS dans le département

**Parties concernées**

Vendeur

SCCV ARGENTEUIL BOULEVARD GALLIENI,

à

le

Acquéreur

à

le

1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie 1 et sur sa seule responsabilité  
Attention : si ce n'est pas l'obligation ou l'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune de Argenteuil

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2018	30/09/2018	09/08/2019	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/06/2018	12/06/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2015	05/06/2016	16/06/2016	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	06/02/2005	06/02/2005	13/01/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/07/2001	26/07/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	01/07/2001	31/08/2005	22/04/2006	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/07/2000	02/07/2000	15/11/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/05/2000	11/05/2000	22/11/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/05/2000	07/05/2000	22/11/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	30/05/1999	30/05/1999	20/10/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/08/1997	06/08/1997	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/02/1997	31/12/1997	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/07/1995	01/07/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/07/1994	19/07/1994	06/05/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	31/05/1992	01/06/1992	23/08/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/1992	29/05/1992	23/08/1992	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/1992	26/05/1992	23/08/1992	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	31/01/1997	16/11/1997	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	19/07/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/05/1984	05/05/1984	10/08/1984	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/06/1983	27/06/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Prefecture : Pontoise - Val-d'Oise  
Commune : Argenteuil

Adresse de l'immeuble :  
89 Rue de la Tour Billy  
95100 Argenteuil  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur :

Acquéreur :

SCCV ARGENTEUIL BOULEVARD GALLIENI,

## Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Mouvement de terrain » approuvé le 24/02/2014, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- En zone "A2" et quelque soit la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 32
- En zone "A2" et sous la condition "maison individuelle (ou ses annexes)." : référez-vous au règlement, page(s) 27
- En zone "A2" et sous la condition "réseau d'eau ou réseau de transport pétrolier (gestionnaire)." : référez-vous au règlement, page(s) 33

## Documents de référence

- > Règlement du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014
- > Note de présentation du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014

*Seul mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.*

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LE BON DIAGNOSTIC en date du 27/11/2019 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°140052 en date du 23/04/2014 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 24/02/2014
- > Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° 140052 du 23 avril 2014
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014
  - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014
  - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014
  - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 24/02/2014
  - Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel  
de défense et de protection civiles

140052

ARRETE PREFECTORAL N°

RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS  
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 130080 DU 20 JUIN 2013 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°112566 DU 16 MAI  
2011 RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES  
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS- COMMUNE D'ARGENTEUIL

- COMMUNE D'ARGENTEUIL -

LE PREFET

Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU** Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38 ;
- VU** Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- VU** L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 130080 du 20 juin 2013 modifiant l'arrêté n°112566 du 16 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs- Commune d'Argenteuil
- VU** L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;
- VU** L'arrêté préfectoral n°11787 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPRNMT) pour les risques dus au retrait-gonflement des sols argileux et au glissement de terrain sur le territoire d'Argenteuil et abrogeant le PPRNMT approuvé le 10 février 2010
- VU** L'arrêté préfectoral n°11788 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPRNMT) pour les risques dus à la présence de carrières souterraines, de remblais et à la dissolution du gypse sur le territoire de la commune d'Argenteuil et abrogeant le PPRNMT approuvé le 10 février 2010

**CONSIDÉRANT** que l'annexe à l'arrêté n°130080 du 20 juin 2013 doit être mise à jour ;

**SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

## ARRETE

**Article 1** La commune d'Argenteuil est exposée au risque inondation, au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines, de remblais, de dissolution du gypse, de glissement de terrain, au retrait-gonflement des sols argileux et aux risques technologiques liés à l'exploitation de la société Total Raffinage Marketing située à Gennevilliers.

**Article 2** Le document communal d'information joint à l'arrêté n° 130080 du 20 juin 2013 est remplacé par le document d'informations mis à jour et annexé au présent arrêté.

**Article 3** Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :

- l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
- tout ou partie des plans de prévention des risques de mouvements de terrain prévisibles de mouvements de terrain (PPRNMT) approuvés
- tout ou partie du plan de prévention des risques inondation approuvé
- toute ou partie du plan de prévention des risques technologiques approuvé
- la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

**Article 4** Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

**Article 5** Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

**Article 6** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 23 AVR 2016  
Le Préfet,

Gilles PRIETO  
Le Sous-préfet, Directeur du cabinet

Gilles PRIETO